



## STAGE «TZR et contractuel »

**Lundi 18 octobre pour le 22 et le 35, à Rennes.**

**Mardi 19 octobre pour le 29 et 56, à Quimper.**

**Accueil dès 9H30**

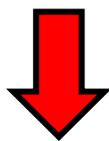
### Le contenu du stage:

- 1) Pourquoi en est-on arrivé à ces statuts ?
- 2) Rappel des **droits et devoirs**
- 3) Place aux **échanges et débats** sur la situation actuelle pour définir les **revendications** du SNEP-FSU, notamment :

- diminution de la taille de la zone de remplacement
- indemnité relative à la pénibilité
- la bonification pour les mutations intra
- prise en compte de la spécificité du statut lors du rendez-vous de carrière.
- instauration d'un délai pédagogique de 48H
- simplification des démarches d'indemnisation.

**Interactivité,  
Pratique et  
Echanges.**

**1 journée pour apprendre *et* débattre sur les différents statuts :  
Pour s'inscrire**



**Pour le 18 septembre au plus tard, en déposant auprès de ton chef la demande d'autorisation de stage!!!**

(cf.doc ci-joint)

Lieu : locaux de la FSU, 14 rue Papu, 35000 Rennes ou locaux de la FSU, 71 avenue Jacques Le Fol, 29000 Quimper.

Stp, confirme nous ton inscription par mail à : <http://www.snepfsu-rennes.net/stages/la-liste-des-stages-2/>

(Pour prévoir la logistique et t'envoyer les docs supports du stage)

**Repas du midi offert pour les syndiqués, participation de 5euros pour les autres.**

**Rappel :** Ce stage rentre dans la catégorie des stages pour «formation syndicale» et ouvre droit à ce titre à 12 jours par an pour chaque fonctionnaire.

## DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

Nom - Prénom

Grade et fonction

A Monsieur le Recteur de l'académie de Rennes

Etablissement ou service

s/c de (chef d'établissement)

Conformément aux dispositions prévues :

- à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires  
- à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé le : **lundi 18 ou mardi 19 octobre 2021** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à :

**Locaux de la FSU, 14 rue Papu, 35000 Rennes**

**Ou**

**Locaux de la FSU, 71 avenue Jacques Le Viol, 29000 Quimper**

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 06.01.2000).

A..... le .....

Signature :

**Demande à envoyer au Recteur (ou au directeur de service) PAR VOIE HIERARCHIQUE avant le 18 septembre (ne pas se censurer en cas de dépassement de la date).**



Rennes, le 6 septembre 2021

Syndicat National de l'Education Physique  
de l'Enseignement Public  
Fédération Syndicale Unitaire

Nom, prénom :

14 rue Papu  
35000 RENNES  
s3-rennes@snepfsu.net

## Invitation pour le Stage de formation syndicale

► TZR et non titulaires ◀

Suivi du dossier :

En application du droit syndical dans la Fonction Publique d'Etat - Article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 -  
Article 2 du décret 94.874 du 7 octobre 1994 - Art 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982

**Alain BILLY**

06 18 54 76 66

Chèr(e) collègue

Tu es invité.e à participer au stage de formation syndicale, organisée par le SNEP-FSU  
Bretagne, qui aura lieu le.s :

**Lundi 18 octobre 2021 de 9h30 à 16h**  
**à la FSU, 14 rue Papu, 35000 RENNES**

**OU**

**Mardi 19 octobre 2021 de 9h30 à 16h**  
**A la FSU, 71 avenue Jacques Le Viol, 29000 QUIMPER**

L'ordre du jour est le suivant :

- Comment est arrivé ce « statut » de TZR et de non titulaire ?
- TZR, Contractuels : droits et devoirs
- Echanges et débats sur les revendications à porter
- Questions diverses

Nous comptons sur ta présence.  
Bien cordialement.

Alain BILLY

Co-secrétaire académique du SNEP FSU